

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS671

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo,
M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et
M. Zumkeller

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, après le mot :

« étudiants »,

insérer les mots :

« ainsi que les membres de l'équipe éducative en charge de l'orientation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement précise que l'organisation, par les régions, des actions d'information sur les métiers et les formations s'effectue aussi en direction des membres de l'équipe éducative des établissements scolaires, en charge de l'orientation (enseignants, conseillers d'orientation...).